

Questions orales

● (1120)

LES MÉCANISMES POUR METTRE FIN AUX PROJETS INJUSTIFIÉS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il s'agit là d'un tout nouveau principe que nous annonce le gouvernement, savoir qu'il n'y a rien de mal à ce que les entreprises réalisent des gains inattendus à condition qu'elles versent l'impôt sur ces sommes. C'est ce que le ministre vient de nous dire. Il vient de reconnaître que les entreprises ont réalisé des gains inespérés qui, d'après nos calculs, atteignent près de 172 millions de dollars, mais il prétend que c'est tout à fait acceptable parce que cela s'est produit par le passé et qu'en outre les sociétés paient l'impôt. Il déclare que les sociétés vont se plaindre; or, ce ne sont pas les sociétés qui se plaignent mais bien les consommateurs du Canada, qui sont obligés de payer ces 172 millions de leur poche.

Le ministre a par ailleurs signalé que les sociétés doivent attendre 60 jours avant de répercuter sur les consommateurs les augmentations de prix à la tête du puits, que les sociétés ont convenu de ce délai après que le ministre les eut persuadées du bien-fondé de cette attente. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas adopté une méthode similaire pour empêcher en premier lieu les entreprises de réaliser ces gains inattendus de 172 millions de dollars?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le chef de l'opposition se met dans tous ses états à propos de bénéfices qui n'ont en fait qu'une valeur comptable. Les sociétés n'ont pas vraiment réalisé de bénéfices, alors que les impôts qu'elles versent sont bien réels. Le taux d'imposition qui s'applique à ces sociétés est de 46 p. 100...

Une voix: Quand? Quelle société pétrolière verse 46 p. 100 d'impôt?

M. Lalonde: Elles le font chaque année, suivant la valeur réelle ajoutée à leur revenu mais, je le répète, ces profits n'ont qu'une valeur comptable, il ne s'agit aucunement de gains inattendus, comme le croit le chef de l'opposition.

LA NATURE DES BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR LES SOCIÉTÉS
PÉTROLIÈRES—DEMANDE DE MODIFICATION AU PROCÉDÉ DE
TAXATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En qualifiant ces bénéfices de purement théoriques, il cherche manifestement à dissimuler sa propre inaction et son manque d'intérêt pour les consommateurs.

Le ministre m'expliquerait-il en quoi consiste un bénéfice théorique? Comment peut-il parler de bénéfices théoriques au sujet d'une hausse de prix de \$2.50 le baril, en dollars réels appliqués à la vente de 70 millions de barils de pétrole réel, soit un total de 172 millions de dollars payés par les consommateurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la raison en est bien simple: ce prétendu bénéfice est réalisé sur les stocks que les sociétés sont obligés de tenir. Chaque baril de pétrole de ces stocks qui est vendu doit être remplacé à un prix plus élevé. Il s'agit donc de bénéfices fictifs, qui n'existent que dans les

livres comptables. La société ne réalise aucun bénéfice réel supplémentaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): N'essayez pas de raconter ces histoires dans les stations-service!

M. Wilson: Madame le Président, je pense que le ministre a répondu à côté de la question. L'industrie ne débourse pas plus pour acheter le pétrole qui lui sert à reconstituer ses stocks. Elle répercute intégralement sur les consommateurs le coût supplémentaire de cette reconstitution. Le profit fictif dont parle le ministre est en fait un profit réel que l'industrie réalise sur les stocks dont elle disposait avant le 31 décembre, stocks sur lesquels elle a perçu ces augmentations après cette date et sur lesquels elle n'a pas reversé un sous à titre de prélèvement d'indemnisation pétrolière au gouvernement du Canada. Le ministre pourrait-il nous donner des explications sur cette question et s'engager en même temps devant la Chambre à changer cette pratique pour que l'industrie ne réalise pas de gains inespérés sur le dos des consommateurs?

M. Lalonde: Madame le Président, nous avons étudié cette affaire très soigneusement il y a plusieurs mois, et je répète que c'est ce qui a été fait au cours des dernières années, notamment sous l'administration de mon collègue. Tout bien considéré, on a estimé que c'était la manière la meilleure et la plus simple de procéder. Si nous trouvons une manière plus efficace pour gérer ce programme, nous ne manquerons pas de l'adopter, mais pour l'instant, tant cette administration que les deux administrations précédentes estiment et ont estimé que c'était la méthode la plus juste.

Pour en revenir à la première partie de la question de mon collègue, je lui rappelle que les raffineries servent de percepteur au gouvernement fédéral et que ce montant supplémentaire de \$2.50 est perçu pour le compte du gouvernement fédéral,...

M. Clark: C'est faux.

M. Lalonde: ... par les sociétés.

* * *

● (1125)

LES BANQUES

L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT VERSÉS ET EXIGÉS PAR
LES BANQUES À CHARTE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet d'un autre secteur qui a enregistré des bénéfices fictifs. Je fais allusion au secteur bancaire dont les bénéfices prennent la forme de billets de banque.

Je voudrais demander au ministre s'il juge acceptable que nos banques à charte réalisent des bénéfices inattendus par suite de la politique des taux d'intérêt du gouvernement. Je lui ferai remarquer que l'écart entre les taux que paient les banques et les taux qu'elles imposent s'établit maintenant à cinq points. D'ailleurs, cette situation dure depuis maintenant des mois, et à cause de cet écart, les analystes industriels reconnaissent que les banques ont enregistré des gains fortuits et des bénéfices sur les stocks depuis l'annonce de la politique des taux d'intérêt du gouvernement.